

SÉANCE DU 3 MARS 2004

DÉCISION N° 2004 / 10 / FOS 2XL / 3

PROJET D'EXTENSION DES CAPACITES DE
FOS-CONTENEURS – "FOS 2XL"

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 relatif à l'organisation du débat public et à la Commission nationale du débat public, et notamment en son article 7 I,
- vu la décision n° 2004/09/FOS 2XL/2 du 3 Mars 2004 nommant M. Mercadal, Président de la commission particulière du débat public sur le projet "FOS 2XL",

- sur proposition de M. Mercadal,
- après en avoir délibéré,

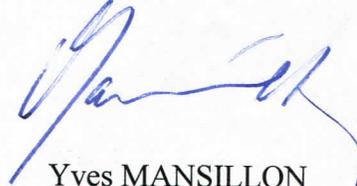
DÉCIDE :

Article unique

Sont nommés membres de la commission particulière à laquelle est confiée l'animation du débat public sur le projet "FOS 2XL"

- M. Jean-Stéphane DEVISSE,
- M. Claude LEROI.

Le Président



Yves MANSILLON